

**Naissances :**

- Milla AUGEREAU née le 17 mai 2009, 17, rue des Ouches.

**Décès :**

- Jean-Marie GRATEAU, le 13 mai 2009, domicilié 30, rue du Moulin Moreau.



**Elections européennes**

Dimanche 7 juin

Les élections se dérouleront le 7 juin, le bureau de vote se tiendra à la salle polyvalente de 8 h à 18 h.



**Spectacle de modern' jazz et de néo classique**

Vendredi 12 juin

Pour le spectacle de modern' jazz et de néo classique. RDV pour les participants à 19 h 30 à la salle polyvalente pour le début de spectacle à 20h.



**Union Sportive de Charentilly**

Samedi 27 juin

Journée sportive pour les adhérents de l'USC le 27 juin 2009. RDV dès 14h au stade pour découvrir et participer en toute simplicité aux différentes disciplines de l'USC.

Repas tiré du panier le soir. - Pour plus d'informations et la suite de cet article, consultez: [www.charentilly.com](http://www.charentilly.com) rubrique [Association/USC](#)



Les travaux de peinture à la mairie sont à mi-parcours, ils concernent le bureau de Mr le Maire ainsi que la salle des conseils.



La mairie propose de la terre végétale à prendre sur place (sous votre responsabilité). Si vous êtes intéressés, merci de vous adresser à la mairie.



Fête de la musique

**CONCERT  
Gratuit**



*Dans l'église de Charentilly*

**Samedi 20 Juin à 21h**

*Le chœur Emmanuel Chabrier*

Pour plus d'informations, consultez: [www.charentilly.com](http://www.charentilly.com)

**Fête de l'école**

Dimanche 28 juin

La fête de l'école 2009, aura lieu sur le terrain de la salle polyvalente. Réservez dès maintenant votre après-midi.

**Au sujet de vos ordures ménagères**

Nous vous rappelons que la collecte des ordures ménagères est effectuée sur notre commune le Mardi matin. Par conséquent il vous est demandé de ne pas sortir vos poubelles ou sacs avant le lundi soir (y compris dans les containers). Il est interdit de mettre des objets volumineux ainsi que des déchets verts dans les containers.

Les sacs jaunes pour le tri sélectif des ordures ménagères en 50 litres et 100 litres sont à votre disposition au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture au public.

consultez: [www.charentilly.com](http://www.charentilly.com) rubrique A savoir

Retrouvez l'écho du conseil en couleur sur:  
[www.charentilly.com](http://www.charentilly.com) rubrique [Echo du Conseil](#)

# Charentilly



## L'Echo du Conseil

Mai 2009

### INFOS PRATIQUES

La Mairie  
1 place Andrée Cousin  
37390 Charentilly



Tel : 02 47 56 65 46 - Fax : 02 47 56 53 56

Email : [mairie@charentilly.com](mailto:mairie@charentilly.com)

Site Internet: [www.charentilly.com](http://www.charentilly.com)

Mr le Maire et ses Adjointes reçoivent en semaine sur rendez-vous.

**Horaires d'ouverture au public**

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h00 à 12h00  
Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 18 Mai 2009 A 20 HEURES 30



**Délibération budgétaire modificative n° 2**, budget principal 2009.

En date du 24 mars 2009 le Tribunal Administratif d'Orléans concernant l'affaire M. et Mme Epinat c/commune de Charentilly, la commune a été condamnée à payer la somme de 1 000 €.

Par courrier des 8 et 14 avril, la Préfecture a notifié pour l'année 2009, la dotation nationale de péréquation pour 11 532 € et la dotation de solidarité rurale pour 15 789 €.

Il s'en suit les modifications suivantes :

R 74127	dotation nationale de péréquation	
	inscrit	7 182 €
	notifié	11 532 €
	à inscrire	4 350 €
R 74121	dotation de solidarité rurale	
	inscrit	14 679 €
	notifié	15 789 €
	à inscrire	1 110 €

**Le Conseil municipal, décide des modifications ci-dessous énoncées.**

Dépenses de fonctionnement		
D 6718	autres charges exceptionnelles	+ 1 001,55 €
D 022	dépenses imprévues	+ 4 723,45 €
	total dépenses	5 725,00 €

Recettes de fonctionnement		
R 74121	dotation de solidarité rurale	+ 1 110,00 €
R 74127	donation nationale de péréquation	+ 4 350,00 €
R 002	excédent reporté (2008)	+ 265,00 €
	Total recettes	5 725,00 €

**Comptes-rendus des commissions.**

**La commission Commerce et Artisanat** poursuit l'établissement de la liste des activités implantées sur la commune.

**La commission Cadre de Vie Environnement**, avait émis l'idée de créer une passerelle longeant le pont afin de sécuriser les piétons. Les commissions Voirie et Cadre de Vie Environnement vont étudier le dossier dans le cadre d'une réflexion globale sur ce secteur et faire des propositions.

**Comptes-rendus des EPCL :**

**Réunion du Syndicat de la Choisille** du 15 mai :

Lors de cette réunion un large débat a été engagé sur le maintien ou le retrait de Notre Dame d'Oé. Les deux points de vue ont fait valoir leurs arguments. Le Président craint que le retrait de Notre Dame d'Oé entraîne une dissolution du syndicat du fait de l'absence d'homogénéité dans le bassin de la Choisille.

Les opérations de recrutement du technicien de rivière se poursuivent, les candidatures déposées sont à l'étude.

Le Comité syndical a retenu l'option « leasing » pour s'attacher les services d'un véhicule de type voiture utilitaire.

La mise en fonction du technicien de rivière engagera le démarrage des programmes d'action que le Syndicat décidera de réaliser sur le bassin.

**Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles.**

**Tournée voirie :**

Le Cabinet Géoplus de Tours est attributaire du marché de maîtrise d'œuvre « Voirie » pour une durée de 3 ans en remplacement des services de la DDE qui n'assurent plus cette mission.

L'entreprise Colas Centre Ouest est bénéficiaire du marché « Voirie » pour une durée de trois ans.

Sur les 10 communes, l'ensemble des voiries d'intérêt communautaire a fait l'objet d'une inspection.

Pour notre commune, le programme 2009 s'établit comme suit :  
Rue de l'Arche : travaux de réfection des divers faïençages – amélioration avec son intersection avec la RD 938.

Route de Saint Roch : Les bas côtés immédiats de la bande de roulement sont à renforcer (Éventuellement élargissement de cette bande).

**Réunion Sport :**

Le tournoi intercommunal du fair-play (football) est fixé le dimanche 30 août vraisemblablement à Semblançay.

Trois clubs sont partants mais six clubs sont nécessaires pour l'organisation de la manifestation.

**Autre :**

La remise des prix de la Balade de l'Image est arrêtée au mardi 2 juin à 18 heures au siège de la CCGC.



Prochaine réunion du Conseil municipal  
le 15 Juin 2009 à 20 heures 30, salle de la mairie.



(Ce compte rendu ne se veut pas une copie du Procès Verbal officiel. Ce dernier est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site Internet de la commune [www.charentilly.com](http://www.charentilly.com) rubrique PV Conseils)

*Infos diverses...*



**20 ans de Scénoféerie**

*à Semblançay*

**Venez revivre l'histoire de la Touraine en 1h45 de spectacle féerique.**

A cette occasion, la scénoféerie **offre** le spectacle du 27 juin à tous les enfants de Charentilly \*(jusqu'à 12 ans).

De plus toutes les représentations 2009 seront au **tarif réduit** pour tous les habitants de la commune. (sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité)

Nous en profitons pour rappeler que des habitants de Charentilly participent à ce magnifique spectacle.

Merci à eux

Plus d'informations: [www.scenofeerie.fr](http://www.scenofeerie.fr) ou 02 47 96 58 22



**Les journées du Patrimoine**

*samedi 19 et le dimanche 20 septembre*

**Église Saint Laurent:**

Ouverture au public : samedi de 13 h 30 à 18 h 30  
dimanche de 10 h à 18 h 30

**Manoir des Ligneriers:**

Ouverture au public samedi de 13 h 30 à 18 h 30  
dimanche de 10 h à 18 h 30



**Rappel amical, au sujet du bruit.**

EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL

« BRUITS DE VOISINAGE »

**Article 19 :** Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage, ... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

**Article 20 :** Tout possesseur d'animaux ou toute personne ayant la garde d'animaux, en particulier de chiens ou d'animaux de basse-cour, doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme.

